

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GARD

N° 2023.12.01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 27 novembre 2023		
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 27 novembre 2023		
<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <u><b>Demande de subvention d’investissement auprès des services de l’Etat, du Département et de la Région pour les travaux d’aménagement de la rue des Quatre Vents – Tranche 2 secteur 3</b></u>		

L’an deux mil vingt-trois et le 02 décembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrice PUPET, Maire.

**Présents** : PUPET Patrice, AVOUAC Olivier, BASSO Christine, APARISI Marie-Hélène, SAYEN Gérard, AZZOPARDI Jessie, VIALLET Jacky, BONY Romuald, GESSELLE Anne, MOURRE Christèle, LENOIR Xavier.

**Absents représentés** : COULET Suzanne, MARTINEZ Christine, ROMEI Emmanuel, ARCIDIACO Isabelle.

**Absents non représentés** :

**Quorum** : 11 présents, 15 votants.

Madame ARCIDIACO Isabelle a donné procuration à Monsieur AVOUAC Olivier.

Madame COULET Suzanne a donné procuration à Madame AZZOPARDI Jessie.

Madame MARTINEZ Christine a donné procuration à Madame PUPET Patrice.

Monsieur ROMEI Emmanuel a donné procuration à Monsieur BONY Romuald.

**Secrétaire de séance** : Madame AZZOPARDI Jessie.

Monsieur le Maire présente l’avant-projet de la 2<sup>e</sup> Tranche d’aménagement de la rue des Quatre Vents (secteur 3), côté ouest vers l’école. Cet aménagement mettra en œuvre des déplacements doux. Les objectifs de ces travaux sont :

- de renforcer la sécurité des usagers riverains adultes et enfants qui cheminent à pied ou en mobilités douces, sur le chemin des quatre vents qui mène à l’école,
- limiter le bruit lié à la circulation,
- améliorer la tranquillité publique
- protéger la santé des usagers en favorisant les déplacements physiques
- reprofiler la chaussée et optimiser les ruissellements du pluvial de surface pour permettre un drainage pérenne des eaux et augmenter ainsi la durée de vie de l’aménagement de l’espace public.

L’opération totale concerne deux tranches :

## TRANCHE 1

- secteur 1 : rue des Quatre Vents depuis le carrefour rue du Moutas vers RD 18
- secteur 2 : rue Jean Caplat

**Qui a déjà fait l'objet d'une demande de subvention en 2021 et qui est soldée.**

## TRANCHE 2

- secteur 3 : rue des Quatre Vents côté ouest **qui fait l'objet de la présente demande de subvention.**

Le montant total HT estimatif de la tranche 2 (secteur 3) s'élève à 268 317.36 €.

L'intitulé de l'opération est :

Rue des Quatre Vents : mise en œuvre de déplacements doux : tranche 2 (secteur 3).

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération (en ANNEXE).

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le montant de la tranche 2 pour un montant estimatif HT de 268 317.36 €.
- **APPROUVE** le programme des travaux à réaliser et son plan de financement prévisionnel présenté en ANNEXE.
- **AUTORISE** le Maire à modifier le plan de financement prévisionnel à la marge si besoin.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès des services de l'Etat, du Département et de la Région pour la tranche 2.
- **DIT** que les travaux de la tranche 1 sont soldés.

Certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
AZZOPARDI Jessie



Le Maire,  
PUPET Patrice



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Ners, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## **ANNEXE A LA DELIBERATION N°20231201 DU 02 DECEMBRE 2023**

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

**OPERATION** : Rue des Quatre Vents, rue Jean Caplat : mise en œuvre de déplacements doux.

**TRANCHE 1 (secteurs 1 et 2) : demandes de subventions déposées en 2021. Les travaux sont soldés**

**TRANCHE 2 (secteur 3) : demandes de subventions déposées en 2023/2024 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> tranche**

Montant total HT estimatif de l'opération : 268 317.36 €.

Subventions estimées à demander :

- Etat : 107 326.92 €
- Département : 64 396.17 €
- Région : 40 247.61 €

Part communale :

- autofinancement : 56 346.66 €